



**Mairie de La Selle
Guerchaise**

9 rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHaise

02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHaise**

Séance du 12 octobre 2024

Le 12 octobre 2024, à 11 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, M. MALECOT Didier, M. BRUNEAU Joël, M. BAZIN Jean-Yves, Mme CAPELE Édith, Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, M. DUBOS Alexandre et M. BARRET Alexandre.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de conseillers excusés : 00 -

Nombre de conseillers municipaux présents : 09

Nombre de Pouvoirs de vote : 00 -

Nombres de votes exprimés : 09

Date de convocation : 07/10/2024

M. Barret a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations :

- 1) Demande de Fonds de concours – Mise en sécurité toit de l'église (infiltrations)
- 2) Convention de délégation de compétence Eaux Pluviales et Urbaines à Vitré-Co.
- 3) Remboursement frais de missions et formations des agents communaux
- 4) Remboursement frais de représentation des élus communaux
- 5) Remboursement acompte location salle suite à annulation

Questions diverses :

- ✓ Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie
- ✓ Illuminations de Noël
- ✓ Régies communales – suppléants au régisseur titulaire
- ✓ Bilan des journées du patrimoine

Ouverture de la séance à 11h15

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 07 septembre 2024.

Délibérations

N° 2024/23

OBJET : Demande de Subvention – Fonds de Concours Vitré Co – Réfection / Sécurisation – Toiture de l'église

La toiture de l'église s'est dégradée et peut occasionner des accidents notamment par des chutes d'ardoises. En outre, des infiltrations d'eau ont été constatées.

Le devis de l'entreprise **Couverture Boishus** pour un montant de **2470,68 € TTC** a été retenu.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL Réfection/sécurisation – Toiture de l'église

	DEPENSES HT		RECETTES HT
Réfection / Sécurisation Toiture de l'église	2058.90	Fonds de Concours 50 %	1029,45 €
		Autofinancement 50 %	1029,45 €
TOTAL	2058.90 €	TOTAL	2058.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus pour un montant de **2470,68 € TTC**,
- Valide le plan de financement,
- Sollicite le fonds de concours afin de financer ces travaux.

Renouvellement de la convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines entre la commune et Vitré Communauté

Suite à l'annonce du gouvernement indiquant que les transferts de compétences Eau et Assainissement des communes vers leurs EPCI ne seraient plus obligatoires au 1^{er} janvier 2026, le conseil décide de reporter ce point au prochain conseil.

N°2024/24

Objet : Remboursement frais de missions et formations des agents communaux

M. le Maire demande l'avis du conseil concernant le remboursement des frais de formations et frais de missions effectués par les agents communaux.

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents, donne un avis favorable au remboursement des frais avec prise d'effet immédiat :

- de formation : frais d'hébergement, de restauration et de déplacement (collectif ou personnel)
- de mission : frais de déplacement (collectif ou personnel)

Les remboursements sont calculés sur justificatifs et aux frais réels engagés par l'agent, dans la limite du plafond prévu dans la fiche rémunération du CDG 35 intitulée « indemnités de mission et remboursement des frais de déplacements temporaires » mise à jour régulièrement.

N°2024/25

Objet : Remboursement frais de missions des élus communaux

M. le Maire demande l'avis du conseil concernant le remboursement des frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) dans le cadre des missions effectuées par les élus communaux.

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents, donne un avis favorable au remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leurs missions, avec prise d'effet immédiat :

Les remboursements sont calculés sur justificatifs et aux frais réels engagés par l' élu, dans la limite du plafond prévu dans la fiche rémunération du CDG 35 intitulée « indemnités de mission et remboursement des frais de déplacements temporaires » mise à jour régulièrement.

N°2024/26

OBJET : Remboursement acompte location de salle communale

La salle communale a été réservée le 16 novembre 2024 par M. Loïc BEAUGEARD. Suite à cette réservation une demande d'annulation a été adressée à la mairie pour raison de santé.

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide le remboursement total de l'acompte de 100 € versé pour la réservation de la location de la salle communale à la date du 16 novembre 2024.

N°2024/27

OBJET : Achat des illuminations de Noël

Un chemin illuminé autour de la pièce d'eau d'une longueur de 500 m linéaire est prévu. Une mise en lumière est prévue le vendredi 6 décembre avec une invitation aux habitants de se réunir.

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide d'autoriser l'achat des nouvelles illuminations pour un budget de 2000,00 € TTC.

Questions diverses

✓ **Augmentation du temps de travail de la secrétaire générale de mairie**

M. Le Maire, au vu de la charge de travail sur le poste de secrétaire générale de mairie, propose au conseil une augmentation du temps de travail de Mme Anne PIEROT.

La proposition est de passer le poste de SGM de 13h30 à 15h00 / semaine en début d'année 2025.

Le conseil approuve cette décision et valide l'augmentation du temps de travail de Mme Anne Pierot dès que possible.

✓ Régies communales – suppléants au régisseur titulaire

Régie camping : M. André CHARTIER est actuellement suppléant de Mme Anne PIEROT sur la régie camping en cas de congé, maladie ou autre. Au vu de l'état de santé et de l'âge de M. CHARTIER, il est nécessaire de réfléchir à la personne susceptible de le remplacer à l'avenir.

Chacun est amené à réfléchir et faire sa proposition via la commission camping.

Régie salle communale : Mme JÉGU Alexandra souhaite démissionner de sa fonction de régisseuse suppléante. Il faut donc lui trouver un/une remplaçante. Chacun est amené à réfléchir et à faire remonter des propositions.

✓ Bilan des journées du patrimoine

Présentation par Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule du livret de communication des journées européennes, une page présente la Pagode de notre commune.

40 personnes sont venues découvrir la Pagode. Des habitants sont venus prêter main-forte à Mme LAMOUREUX-DIARD pour accueillir les visiteurs.

Délibérations - liste

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGÉARD Karine, M. MALECOT Didier, M. BRUNEAU Joël, M. BAZIN Jean-Yves, Mme CAPELE Édith, Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, M. DUBOS Alexandre et M. BARRET Alexandre.

N° 2024/23

OBJET : Demande de Subvention – Fonds de Concours Vitré Co – Réfection / Sécurisation – Toiture de l'église

N°2024/24

Objet : Remboursement frais de missions et formations des agents communaux

N°2024/25

Objet : Remboursement frais de représentation du maire /frais de déplacements des élus communaux

N°2024/26

OBJET : Remboursement acompte location de salle communale

N°2024/27

OBJET : Achat des illuminations de Noël

La séance est levée à 12h30 – Prochain conseil le samedi 7 décembre 2024

Le/la secrétaire

M. Barret Alexandre



Le Maire
Ludovic LE SQUER



